

L'ASSOCIATION DES AVENUES DE COMPIÈGNE VOUS PRÉSENTE

les lauréats du prix des Avenues 2018

Le prix des Avenues récompense et met à l'honneur les propriétaires de maisons qui ont réalisé des travaux particulièrement heureux, qui embellissent le quartier des Avenues et dont tous les Compiégnois et visiteurs de Compiègne bénéficient.



15, rue Saint-Lazare

Cette maison très discrète, sans sculptures, sans modénatures particulières, a été restaurée avec le souci de conserver l'esprit d'origine.

Les maisons situées au 13 et au 15 de la rue Saint-Lazare ont vraisemblablement été construites en même temps, avec les mêmes caractéristiques architecturales, qui, sans être ostentatoires, présentent une certaine élégance – élégance qui est le propre de ce qui ne se remarque pas au premier examen – : assises en pierre de taille de même dimension avec joints creux filants qui donnent le rythme des façades, bandeaux saillants identiques entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Jacques Lamiot



Motion sur le stationnement des voitures, le dépôt des déchets sur les Avenues et l'omniprésence des plots qui les déparent

L'Association des Avenues de Compiègne, réunie pour son Assemblée générale, le samedi 10 juin 2017, aux Grandes Écuries du roi (salle de l'Orangerie), attire l'attention du maire de Compiègne sur le stationnement sauvage qui devient une pratique courante sur les Avenues, et particulièrement l'avenue de la Résistance. Les véhicules, stationnés sur les pelouses déjà très dégradées qu'ils contribuent à détériorer encore davantage – alors même que des places de parking goudronnées se trouvent souvent à proximité immédiate –, gênent les riverains et les promeneurs – comme d'ailleurs les plots en bois et en fer omniprésents –, et nuisent à l'harmonie d'un paysage auquel les Compiégnois sont tout particulièrement sensibles : c'est en effet l'image de marque de leur ville qui est en jeu. L'Association des Avenues de Compiègne déplore également le dépôt récurrent de déchets divers sur les Avenues, en dehors même des jours de collecte.

L'Association des Avenues de Compiègne tient à rappeler que ces Avenues, tracées sous Louis XV, d'abord propriété de l'État, ont été cédées à la Ville de Compiègne et classées monuments historiques dès 1933 et 1934. Ces Avenues sont l'un des fleurons du patrimoine compiégnois et l'un de ses atouts touristiques, il est donc indispensable qu'elles soient respectées de tous, des riverains comme des visiteurs occasionnels de Compiègne, pour l'agrément de chacun, et en application des règlements en usage, sous le contrôle de la municipalité.

L'Association des Avenues demande donc au maire de Compiègne que les règles de stationnement – et celles concernant le dépôt des ordures et déchets divers – soient respectées, et que les contrevenants soient rappelés à l'ordre et au besoin verbalisés. Elle demande également que la question du remplacement des plots qui déparent nos Avenues soit mise à l'ordre du jour et qu'une solution alternative moins enlaidissante et dévalorisante pour notre quartier soit préférée (comme par exemple l'extension du réseau de chaînes qui protégeait traditionnellement les pelouses des voitures tout en ajoutant un charme aux Avenues).

Motion adoptée à l'unanimité des 65 membres de l'Association des Avenues de Compiègne présents à l'Assemblée générale.